

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

30 mars 2019

# L'équilibre grands ongulés et la pérennité des forêts au cœur d'un partenariat

L'ONF et la FICIF ont signé le 30 mars une convention engageant 5 ans d'actions communes pour le retour ou le maintien de l'équilibre entre les grands ongulés et les espaces naturels forestiers de l'ouest francilien. Ce partenariat comportera aussi un volet sur l'éducation à l'environnement et le génie écologique.



**Rendez-vous le 30 mars entre 10 et 11h00**

Salond de la Chasse et de la Faune Sauvage de Mantes-La-Jolie  
Assemblée générale de la FICIF, le 30 mars 2019.

### Partager les données et les diagnostics

Première étape de la coopération, la mise en commun des données collectées par l'Office et la fédération a permis de produire une cartographie complète des forêts concernées sur l'état de la relation cerfs, chevreuils et sangliers. Outils de travail, ces cartes révèlent des situations parfois de déséquilibre où la présence massive d'une espèce compromet poids des individus qui la composent. Elles mettent aussi en évidence des situations contrastées selon les massifs et les types de populations.

Si la présence de sangliers est excessive en forêt de Montmorency par exemple, elle est raisonnable dans les forêts domaniales de Dourdan ou de Beynes. Pour les populations de cerfs en forêt de Rambouillet, le déséquilibre est fort sur la partie ouest, très fort sur la partie est. Une même forêt comme celle de Carnelle peut connaître une situation d'équilibre pour les cerfs mais de déséquilibre pour les chevreuils qui y abondent.

Ces cartes et les indicateurs qui les composent seront mises à jour par les deux partenaires, en prenant en compte la complexité des milieux dont la forêt de Rambouillet est un bon exemple. « *C'est une forêt domaniale imbriquées avec des forêts privées* » rappelle Michel Béal, directeur de l'agence ONF Île-de-France Ouest ; « *cela implique de réfléchir à l'échelle du massif, en faisant intervenir tous les acteurs privés et publics au-delà des limites foncières de propriété dont se jouent les animaux* ».

Dans tous les cas, les enjeux sont de réduire les déséquilibres néfastes à la forêt et aux populations animales.

### Faire évoluer les pratiques de chasse

L'ONF et la FICIF travailleront conjointement à augmenter l'efficacité des modes de chasse et au développement des pratiques parfois peu répandues en Île-de-France. « *Le mode de chasse majoritaire est celui de la battue ; c'est adapté au sanglier, mais moins efficace quand il s'agit de chasser le chevreuil où l'affût est alors recommandé* » confirme Thierry Clerc, président de la FICIF. « *L'affût convient également mieux au contexte des forêts périurbaines, très fréquentées* » complète Michel Béal. L'ONF encouragera donc l'affût dès la prochaine saison et favorisera les locataires qui utilisent des

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

30 mars 2019

pratiques innovantes, comme la traque-affût (ou *drücken*). Sur ce dernier mode, la FICIF organisera des journées de démonstration sur au moins un massif forestier de l'Ouest parisien. Enfin, des mesures conjointes seront prises pour assurer la fiabilité des données de réalisation des plans de chasse : contrôle physique ou envoi de photographies datées des tableaux de chasse.



## Des milieux plus favorables

Enfin, dans un deuxième temps, l'ONF et la FICIF travailleront à l'augmentation des capacités d'accueil du milieu. L'objectif est double : sylvicole d'une part en limitant la pression sur les espaces existants où les jeunes semis sont très exposés ; cynégétique d'autre part en favorisant le développement qualitatif des populations. L'ONF travaillera ainsi à la mise en place de lisières étagées, restaurera les pré-bois, favorisera la libre évolution des zones d'abrouissement. Pour certains, ces travaux se feront en collaboration avec les chasseurs eux-mêmes, *via* des chantiers nature

permettant d'améliorer les milieux naturels.

## Education à l'environnement en milieu scolaire

La FICIF et l'ONF organisent déjà des opérations d'éducation à l'environnement, notamment à destination du public scolaire. Les animations sont assurées par des personnels dédiés. Les deux parties s'engagent à tenir une réunion annuelle entre leurs structures d'animation qui aura pour objectif de se familiariser avec l'activité des deux services, d'identifier les opportunités d'interventions communes, et de définir un planning de travail.

Ainsi, la convention signée entre l'ONF et la FICIF à la suite de l'accord mis au point en 2018 dresse les étapes d'un plan d'actions et de coopérations afin de favoriser la résilience des écosystèmes et le développement des espèces ainsi que l'éducation à l'environnement.

### A propos de l'ONF

Acteur majeur de la filière forêt-bois, l'ONF est présent en métropole et outre-mer. Au quotidien, l'action des forestiers s'articule autour de trois objectifs indissociables : la production de bois, la protection de l'environnement et l'accueil du public. L'Office réalise également des missions de service public dans le domaine de la gestion des risques naturels, et propose des services aux collectivités et aux entreprises.

### A propos de la FICIF

Au service des chasseurs, de la chasse et de la faune sauvage, la FICIF regroupe les territoires et les chasseurs des départements de Paris et la petite couronne, des Yvelines, de l'Essonne et du Val d'Oise.

Elle élabore les orientations départementales de gestion et de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité des habitats, elle organise des formations, indemnise les agriculteurs des dégâts agricoles, délivre les validations du permis de chasser assure un support technique, administratif et d'informations auprès de ses adhérents.